



SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 6 Décembre 2019

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 163
Nombre de votants : 177
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Camille ROUSVOAL

L'an deux mille dix-neuf, le **Judi 12 Décembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît (à partir de 18h15), ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie (jusqu'à son départ à 21h), DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIGARD Antoine (à partir de 18h15), DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude (jusqu'à son départ à 21h), FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé (jusqu'à son départ à 18h25), FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDARD Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h35), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LAUNOY Claudie (à partir de 18h15 - jusqu'à son départ à 21 h), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe (jusqu'à son départ à 20h50), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude (jusqu'à son départ à 20h50), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ à 21h31), HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine (jusqu'à son départ à 20h50), LEPETIT Jacques, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 18h52), LEQUERTIER Joël (jusqu'à son départ à 21h), LEQUERTIER Colette (jusqu'à son départ à 22h), LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel (à partir de 18h15), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERIE Jacques,

MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne (jusqu'à son départ à 20h00), MAUGER Michel (jusqu'à son départ à 21h), MAUQUEST Jean-Pierre (à partir de 18h35), MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (jusqu'à son départ à 19h51), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 19h30), ROUSSEL Pascal (jusqu'à son départ à 19h50), ROUSVOAL Camille, ROUXEL André (à partir de 18h53), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 19h24), SEBIRE Nelly (à partir de 18h53), SOURISSE Claudine (à partir de 18h52), TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (à partir de 18h42 et jusqu'à son départ à 22h), VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à son départ à 19h23), VIVIER Nicolas (à partir de 18h50).

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à LOUISET Michel, BOURDON Cyril à MARGUERITTE David, CAUVIN Bernard à HEBERT Dominique, GOSELIN Albert à CHEVEREAU Gérard, GOUREMAN Paul à MAGHE Jean-Michel, HAMON-BARBE Françoise à PEYPE Gaëlle, JOURDAIN Patrick à BELHOMME Jérôme, LECOUCVEY Jean-Paul à LABEL Didier, MONHUREL Pascal à MAIGNAN Martial, REVERT Sandrine à ANTOINE Johanna, ROUSSEAU Roger à HAMELIN Jean, BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie (à l'arrivée de Jean-Marie LINCHENEAU), TISON Franck à FAGNEN Sébastien (à l'arrivée de Sébastien FAGNEN), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine (à l'arrivée de Martine GRUNEWALD), BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine (à l'arrivée de Claudine SOURISSE à 18h52), SEBIRE Nelly à GESNOUIN Marie-Claude (jusqu'à son arrivée à 18h53), RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 19h30), FEUILLY Hervé à Danielle TIFFREAU (à partir de son départ à 18h25), VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de son départ à 19h23), ROUSSEL Pascal à ROUSVOAL Camille (à partir de son départ à 19h50), PELLERIN Jean-Luc à FEUARDENT Marc (à partir de son départ à 19h51), MARTIN Yvonne à PILLET Patrice (à partir de son départ à 20h00), LEONARD Christine à BELLIOU-DELACOUR Nicole (à partir de 20h50), LEGOUPIL Jean-Claude à FONTAINE Hervé (à partir de 20h50), LAUNOY Claudie à THEVENY Marianne (à partir de 21h), LEQUERTIER Joël à MIGNOT Henri (à partir de 21h), D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques (à partir de son départ à 21h), LEMONNIER Thierry à HAMON Myriam (à partir de 21h31).

Excusés :

BESNARD Jean-Claude, BROQUET Patrick, BALDACCI Nathalie, BAUDRY Jean-Marc, BRECZY Rolande, DELESTRE Richard, DIESNY Joël, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Catherine, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAGARDE Jean, LALOË Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LATROUITE Serge, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEPETIT Jean, LEMONNIER Hubert, LEJAMTEL Ralph, LEFRANC Bertrand, LEFEVRE Hubert, LECHEVALIER Michel, MATELOT Jean-Louis, MELLET Christophe, NICOLAÏ Michel, POIDEVIN Hugo, VARENNE Valérie.

Délibération n° DEL2019_160
OBJET : Contrat de ville - Avenant 2020-2022

Exposé

Le 22 janvier 2019, le Premier ministre annonçait la prorogation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022 et mobilisait l'ensemble des services de l'Etat autour de la rénovation des contrats actuels, demandant à ce que soient élaborés sur les différents territoires des protocoles d'engagements renforcés et réciproques.

Ces protocoles ont pour objectif de :

- Actualiser les contrats signés en 2015 pour prendre notamment en compte les modifications institutionnelles intervenues sur les territoires ;
- Clarifier et réaffirmer les objectifs communs à l'ensemble des signataires du contrat ;
- Réaffirmer le principe de gouvernance partagée associant les conseils citoyens ;
- Décrire les adaptations des modalités de mise en œuvre des contrats au vu des conclusions des évaluations menées à mi-parcours.

Fruit d'un travail partenarial mené sous l'égide des services de l'Etat, de l'Agglomération Le Cotentin et de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, le protocole d'engagements concernant le territoire a été présenté en comité de pilotage contrat de ville le 22 novembre 2019.

Le document est structuré autour de 4 articles : le premier met à jour les informations du contrat au vu des modifications institutionnelles intervenues depuis 2015 (création de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin et de la Communauté d'agglomération Le Cotentin), le second énonce l'objet de l'avenant (reprise des directives nationales), le troisième rappelle les modalités de gouvernance telles que validées lors de l'évaluation à mi-parcours et enfin, le quatrième reprecise les priorités et enjeux en faisant référence au plan d'actions actualisé et au document déclinant les 40 mesures pour les quartiers prioritaires de la ville (plan national), réaffirme la place des conseils citoyens et évoque les modalités de l'évaluation finale.

Cet avenant rappelle que le contrat de ville doit, avant toute autre chose, permettre un déploiement juste et équitable de l'action publique. Les signataires doivent donc prioriser les besoins des habitants des quartiers prioritaires et de veille dans chacune des politiques publiques entrant dans leurs champs de compétence. L'actualisation du plan d'actions a ainsi été effectuée en s'appuyant sur les dispositifs, plans et projets en cours sur le territoire. Pour l'Agglomération, les engagements proposés font ainsi référence au projet de renouvellement urbain, au programme local de l'habitat et au projet de bus nouvelle génération pour le pilier habitat et cadre de vie, à la future stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance pour le pilier cohésion sociale, au plan d'actions économie sociale et solidaire pour le pilier emploi et développement économique.

Le soutien communautaire spécifique apporté depuis 2017 aux trois conseils citoyens via l'octroi de subventions de fonctionnement annuelles mais également via l'accompagnement méthodologique et logistique du service politique de la ville est également valorisé dans le cadre de cet avenant.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'espace,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 184 - Contre : 0 - Abstentions : 4) pour :

- **Autoriser** la passation de l'avenant 2020-2022,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN



Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le 18/12/2019 SLO
ID : 050-200067205-20191218-DEL2019_160-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers.

Introduction / Préambule

La Politique de la Ville est une politique dérogatoire de rééquilibrage des inégalités sociales dans une approche territorialisée tentant de limiter « l'effet quartier ».

Le territoire cherbourgeois était déjà inscrit dans la politique de la ville avant l'actuel contrat de ville défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Trois quartiers prioritaires sont aujourd'hui concernés par cette politique publique sur le territoire :

- Les Provinces
- Le Maupas-Hautmarais-Brèche du bois
- Les Fourches-Charcot Spanel

Par ailleurs, un certain nombre de territoires sortants de la géographie prioritaire demeurent « quartiers de veille active », afin qu'une attention particulière leur soit portée, notamment dans le cadre des dispositifs de droit commun. Il s'agit des quartiers suivants :

- Les Herches
- La Bonde-Brécourt-Lecanu
- Beauséjour-Montmartre
- L'Acre
- Pontmarais
- Les Flamands
- L'Eglantine

L'actuel protocole a pour objectif de réaffirmer les engagements des différents signataires du contrat de ville, dans le cadre de sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 1 : identification du contrat initial

Contrat de Ville – Communauté urbaine de Cherbourg - signé le 08 octobre 2015

C'est au titre de la compétence obligatoire « Politique de la ville », que la Communauté d'agglomération du Cotentin pilote la politique de la ville, en collaboration avec l'Etat et la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, qui contient sur son territoire l'ensemble des quartiers concernés.

A sa signature, le contrat de ville était piloté par la Communauté Urbaine de Cherbourg, la ville de Cherbourg-Octeville et l'État.

Article 2 : objet de l'avenant

Le présent protocole a pour objectif de réengager les signataires du Contrat de Ville quant à ses orientations et de réviser ses intentions au regard des évolutions constatées, des résultats obtenus à mi-parcours du Contrat, des nouveaux textes et mesures adoptés. Ce protocole d'engagements renforcés et réciproques entend ainsi :

- Clarifier et réaffirmer les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville en les adaptant aux réalités temporelles ;
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les Conseils Citoyens ;
- Décrire les améliorations visées dans l'évolution des modalités de mise en œuvre du Contrat (animation, ingénierie, méthodes et outils), telles que définies dans l'évaluation à mi-parcours ;

Ces objectifs doivent concourir à une plus grande opérationnalité ainsi qu'à l'anticipation de l'évaluation définitive du contrat de ville.

Article 3 : Modalités de gouvernance

Si la compétence « politique de la ville » relève de la Communauté d'agglomération le Cotentin, son portage et son animation doivent être co-construits par l'ensemble des signataires qui se sont engagés à porter une attention spécifique aux quartiers prioritaires et aux quartiers de veille active.

L'évaluation à mi-parcours a mis à jour une gouvernance chronophage qui a ainsi été refondée. Les périmètres des instances du contrat de ville ont donc été revus comme suit (annexe 3) :

- Le comité de pilotage : instance décisionnaire qui assure un rôle stratégique et politique, impulse la réflexion locale et valide le contenu du contrat et la programmation annuelle. Elle est composée de la Sous-préfète de Cherbourg, de l'élus référent à la CAC ainsi que des élus référents et directeurs des signataires et de représentants des conseils citoyens.
- Le comité technique : instance chargée de la mise en œuvre du contrat de ville. Elle est composée des copilotes des groupes thématiques, de techniciens des structures signataires et de représentants des conseils citoyens.
- Les groupes thématiques : groupes chargés du suivi opérationnel du contrat de ville et la coordination entre acteurs d'un même champ d'action. Les copilotes des groupes thématiques sont :

Groupe emploi et développement économique	Groupe lien social	Groupe éducation	Groupe santé	Groupe cadre de vie et renouvellement urbain	Groupe prévention de la délinquance
- DIRECCTE - Région Normandie	- DDCS - Cherbourg-en-Cotentin	- Education nationale - Cherbourg-en-Cotentin	- ARS - Cherbourg-en-Cotentin	- DDTM - CAC	- CAC - Justice

Article 4 : Priorités et enjeux

Une approche globale de l'action publique

L'évaluation à mi-parcours a révélé que ce principe doit impérativement être réaffirmé tant le contrat n'a pas atteint cet objectif d'une attention forte en direction des habitants des QPV de la part des institutions et organisations responsables d'un déploiement juste et équitable de l'action publique.

L'absence régulière de certains signataires est observée et questionne quant à leur mobilisation dans le contrat de ville et auprès des habitants des QPV.

Les écarts de conditions de vie entre les habitants des QPV et ceux des autres quartiers éligibles sont toujours observés. Il est par ailleurs noté de manière récurrente que les quartiers de veille active sont toujours concernés par d'importantes difficultés sociales et devraient faire l'objet d'une attention particulière au vu des problématiques rencontrées par les habitants (sans seuil de population). Aucun crédit spécifique de l'État ne pourra être dédié mais une veille attentive est utile.

Des objectifs à affiner pour une feuille de route claire et partagée

1) Une revue et une actualisation du plan d'actions

Le plan d'actions du contrat de ville a été retravaillé par les différents groupes thématiques en juillet 2019. Un certain nombre d'actions a été reformulé ou supprimé afin de tenir compte du bilan des quatre premières années de mise en œuvre du contrat de ville. Un objectif relatif à l'action sportive à vocation d'inclusion sociale et territoriale a été ajouté comme prévu par la circulaire n°DS/DIR/2019/108 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville.

Le plan d'actions modifié figure en annexe 1 du présent document.

2) Un bilan du déploiement des mesures pour la mobilisation nationale envers les habitants des QPV

40 mesures ont été annoncées par le gouvernement dans la continuité du lancement de la mobilisation nationale à destination des habitants des QPV. A cet effet, une revue des actions déployées dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'agglomération le Cotentin a été réalisée. Certaines mesures ne concernent pas le territoire cherbourgeois, d'autres sont d'ores et déjà mises en œuvre, d'autres encore restent à travailler. L'état des lieux présenté en annexe 2 sert de feuille de route pour la fin du contrat de ville.

3) Un réengagement concret des différents signataires dans les champs de compétences les concernant

Chaque signataire s'est vu encouragé à mettre en avant les actions qu'il doit développer d'ici 2022 afin de répondre aux objectifs du contrat de ville pour lesquels il dispose d'une compétence spécifique. Le tableau en annexe 4 fait état des engagements de ces derniers.

Réaffirmer la place et la légitimité des conseils citoyens

Les conseils citoyens des quartiers prioritaires sont à présent tous créés sous forme associative. Leurs membres sont invités systématiquement aux différentes instances du contrat de ville.

Leur légitimité en tant de représentants des habitants des QPV doit être réaffirmée. Les conseillers citoyens doivent être associés aux décisions prises dans le cadre du contrat de ville. Ces habitants engagés sont des acteurs essentiels de ce dernier et ont un rôle primordial de lanceur d'alerte pour relayer d'éventuelles difficultés au sein des QPV.

Tout doit être mis en œuvre pour apporter un soutien à leur action et à leur implication dans le présent contrat.

La notion de quartiers vécus a notamment été retravaillée en lien avec les conseils citoyens. Une liste actualisée figure en annexe 5.

L'évaluation finale du Contrat de Ville

Les travaux de l'évaluation à mi-parcours et de la rénovation concourront à l'évaluation finale du contrat de ville en 2022. Un groupe dédié y sera consacré. Le groupe engagé dans l'évaluation à mi-

parcours est de plus amené à se rencontrer annuellement pour réaliser un
ce qui permettra d'aborder l'évaluation finale de la façon la plus qualitat

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le 
ID : 050-200067205-20191218-DEL2019_160-DE

Enjeux	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
1. Réduire les inégalités scolaires liées aux déterminismes sociaux	1.1. Poursuivre le déploiement du PRE sur les 3 quartiers prioritaires en privilégiant la tranche d'âge des 5/8 ans , la lutte contre le décrochage scolaire et la mise en place des clubs coups de pouce et des clubs langage	
	1.2. Renforcer la sociabilisation précoce des enfants de moins de 3 ans dans les 3 QPV	1.2.1. Mettre en place des critères spécifiques d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant et mettre en place des passerelles vers une première scolarisation
		1.2.2. Favoriser l'accueil en maternelle des enfants de moins de trois ans
	1.3. Prioriser l'apprentissage des fondamentaux afin de lutter contre le décrochage scolaire	1.3.1. Agir afin de réduire les écarts de réussite
		1.3.2. Poursuivre le déploiement du dispositif CLAS
		1.3.3. Renforcer l'accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation afin de lutter contre le décrochage scolaire
2. Améliorer les parcours scolaires des enfants résidant sur les QPV en confortant une école bienveillante et exigeante	2.1. S'inscrire dans la dynamique du PESL de CEC et assurer sa mise en place et son suivi	2.1.1. Garantir une aide aux leçons systématique pendant l'accueil périscolaire
		2.1.2. Rendre lisible et cohérente la continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires sur le territoire
	2.2. Développer dans le parcours scolaire de l'enfant un parcours citoyen actif et engagé	2.2.1. Coordonner les actions de l'EN et de la ville afin de développer des ateliers autour de l'enseignement et de l'explicitation des valeurs de la République et du vivre ensemble
	2.3. Développer un climat serein à l'école et associer les parents aux parcours scolaires de leur enfant	2.3.1. Coordonner les actions de l'EN et de la ville afin de développer des ateliers pour un climat scolaire serein : lutte contre le harcèlement, égalité filles/garçons

Enjeux	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
1. Permettre à chaque habitant d'être acteur de sa santé quelle que soit sa différence	1.1. Renforcer les compétences psycho sociales auprès des enfants, des jeunes et des adultes encadrant	1.1.1. Permettre à des jeunes de s'impliquer dans des actions de prévention des addictions ajoutées dans les manifestations culturelles et sportives 1.1.2. Développer un parcours d'éducation à l'usage raisonné des écrans tout au long du mois du jeu vidéos 1.1.3. Développer un parcours d'éducation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations 1.1.4. Proposer des actions de médiation par les pairs en primaire 1.1.5. Organiser des formations PSC1 pour tous les 3ème 1.1.6. Développer un parcours à la santé buccodentaire dans son ensemble (brossage, alimentation, tabac...) 1.1.7. Développer un parcours d'éducation à la vie affective et sexuelle 1.1.8. Développer un parcours de lutte contre addictions 1.1.9. Proposer des spectacles, atelier et prix égalité pour faciliter la mise en place d'un parcours lutte contre les discriminations de genre 1.1.10. Mettre en place des outils pour faciliter l'utilisation raisonnée des écrans 1.1.11. Développer des actions de formation à destination des adultes encadrants (égalité – lutte contre les discriminations / relais santé vie affective et sexuelle)
	1.2. Soutenir la parentalité	CF. Prévention de la délinquance
2. Agir collectivement pour l'épanouissement de chacun	2.1. Favoriser la pratique artistique et culturelle	2.1.1. Développer et coordonner des pratiques artistiques dans les quartiers 2.1.2. Favoriser l'accès à la culture pour tous via une tarification cinéma et spectacles vivants pour les plus démunis 2.1.3. Valoriser les pratiques artistiques
	2.2. Lutter contre la sédentarité et favoriser l'activité physique	2.2.1. Faciliter l'accès à l'activité physique adaptée, voir "sport sur ordonnance" pour les habitants des QPV 2.2.2. Développer les actions de reprise d'activités physiques sur les QPV 2.2.3. Favoriser la participation des habitants des quartiers à la marche/course La Cherbougeoise
	2.3. Favoriser des temps de rencontre et des projets participatifs	2.3.1. Organiser des petits déjeuners promotion de la santé dans les quartiers 2.3.2. Mettre en place des ateliers cuisine au cours d'événements partenariaux
3. Faciliter le recours aux soins des habitants des quartiers	3.1. Développer les dispositifs en faveur des plus vulnérables	3.1.1. Mobiliser les partenaires dans le comité de pilotage de la PASS 3.1.2. Permettre aux habitants des quartiers les plus en difficulté d'éviter l'expulsion (commission santé-habitat) 3.1.3. Former des « ambassadeurs santé » dans les quartiers pour informer, sensibiliser et mener des actions santé dans les quartiers au plus près des attentes des habitants
	3.2. Encourager les dépistages sur les quartiers	3.2.1. Faciliter l'accès aux mammographies organisées durant Octobre rose 3.2.2. Organiser des dépistages des caries dans les écoles et l'accès aux soins dentaires 3.2.3. Relayer les campagnes nationales et locales dans chacun des quartiers prioritaires

Enjeux	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
1. Développer l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs	1.1. Accompagner la mise en place de partenariats entre les associations et les partenaires des quartiers	1.1.1. Développer l'accompagnement des associations partenaires en promouvant une offre sportive encadrée et une offre d'activités physiques et sportives citoyennes 1.1.2. Accompagner l'engagement et l'implication des jeunes sur leur quartier
	1.2. Développer des relais au sein des quartiers permettant l'accès aux pratiques	1.2.1. Recueillir les attentes des jeunes de ces quartiers à travers leur implication dans les instances de participation citoyenne de type conseil local de la jeunesse grâce à de nouvelles formes de participation et de recueil de la parole
		1.2.2. Poursuivre le développement d'actions sportives à vocation d'inclusion sociale et territoriale
		1.2.3. Développer la coordination des dispositifs d'animation de rue et Hors les murs dans les quartiers
		1.2.4. Promouvoir les dispositifs d'accessibilité aux pratiques auprès des jeunes des QPV/QVA afin qu'ils bénéficient au plus grand nombre (type passeport ou équivalent)
		1.2.5. Conforter les partenariats pour favoriser l'accès des usagers issus des QPV/QVA aux dispositifs de découverte des activités (type sport vacances...)
		1.2.6. Organiser ponctuellement des actions de proximité (type sports à la porte, activités à la porte) en partenariat avec les acteurs des territoires
	1.3. Promouvoir les pratiques féminines	1.3.1. Encourager l'accès des femmes aux dispositifs de découverte des activités
	1.4. Capter les publics dès le plus jeune âge	1.4.1. Maintenir les effectifs des séjours de départ en vacances issus des 3 QPV/QVA
	2. Renforcer le soutien aux publics et plus particulièrement les familles en grande vulnérabilité	2.1. Informer et accompagner à l'accès aux droits et aux démarches
2.2. Développer les compétences parentales		2.2.1. Conforter les lieux ou actions Parents-enfants dans les 3 QPV 2.2.2. Promouvoir les EPN-BN et mobiliser leurs intervenants pour accompagner les publics en situation « d'illectronisme dans la mesure de leurs moyens
3. Développer l'animation des territoires	3.1. Encourager et valoriser les actions individuelles et collectives des habitants	3.1.1. Développer l'accompagnement des associations partenaires en promouvant une offre sportive encadrée et une offre d'activités physiques et sportives citoyennes
		3.1.2. Accompagner et soutenir l'implication des jeunes qui le souhaitent au sein de leurs quartiers
		3.1.3. Soutenir les projets individuels et collectifs à travers les dispositifs de participation citoyenne, notamment par l'intermédiaire des conseils citoyens
		3.1.4. Conforter les actions d'animation du territoire (déployée notamment dans le cadre de l'exonération de TFPB)
	3.2. Favoriser les mixités sociale, culturelle et intergénérationnelle	3.2.1. Conforter les départs en vacances en famille 3.2.2. Conforter les partenariats culturels pour investir les quartiers pour le développement d'actions et d'événementiels au sein de ces quartiers
	3.3. Favoriser la mobilité et lutter contre l'isolement	3.3.1. Accompagner les publics vers les actions et événements organisés sur l'ensemble du territoire 3.3.2. Assurer la promotion des actions et événements organisés dans les quartiers, à l'attention de l'ensemble de la population

Fusion possible -> Promouvoir et faciliter l'accès aux pratiques et dispositifs de découverte des activités des habitants des QPV et QVA (passeport, sport vacances...)

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
 Reçu en préfecture le 18/12/2019
 Affiché le 
 ID : 050-200067205-20191218-DEL2019_160-DE

Enjeux	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
1.Promouvoir l'entrepreneuriat pour le développement de la création d'activités	1.1.Réaliser un diagnostic sur le développement économique dans les quartiers prioritaires et construire le plan d'action	1.1.1.Réalisation du diagnostic et transmission au réseau des partenaires chargé d'accompagner à la création ou à la reprise d'entreprise 1.1.2.Identification des projets de création d'entreprises en amont par l'intermédiaire des différents réseaux et dispositifs (Balsis, CMA&Lab) 1.1.3.Création d'un tableau de bord de suivi partagé au sein du CATEEF
	1.2.Favoriser le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)	1.2.1.Coordination et accompagnement des différentes structures de l'ESS 1.2.2.Mise en place d'un observatoire de l'offre et de la demande
	1.3.Développer et accompagner les structures d'insertion	1.3.1.Mise en place du plan d'actions de dynamisation de l'IAE en partenariat avec les réseaux IAE, en déclinant des actions pour les QPV
	1.4.Promouvoir et favoriser l'entrepreneuriat au féminin	1.4.1.Favoriser la présence de clubs et de réseaux féminins 1.4.2.V valoriser la réussite de projets de création portés par les femmes
	1.5.Promouvoir les coopératives d'activités et d'emploi	1.4.3.Utiliser les actions de communication de Pôle emploi en ce sens 1.5.1.Mettre en place des outils de promotions et des actions de communication
2.Favoriser l'accès pour tous les habitants des QPV au développement économique de l'agglomération	2.1.Mobiliser la classe sociale et favoriser vers les publics prioritaires	2.1.1.Appui à l'identification des publics 2.1.2.Observation par un outil de suivi 2.1.3.Orientarion par une politique territoriale incitative des clauses sociales sur les habitants des QPV en difficulté d'insertion 2.1.4.Diffusion de l'information sur les clauses sociales auprès des entreprises du bassin d'emploi de Cherbourg, en lien avec les conseillers et les représentants du monde économique
	2.2.Comm uniquer et informer sur les projets en cours notamment sur les projets individuels du territoire (EMR, grand carénage, ...) en lien avec les plans d'action des dispositifs de GPEC territoriale existants, plan d'action emploi-formation EMR (PAEF EMR), plan d'action GPECT « 4000 compétences pour le Cotentin »	2.2.1.Mobilisation des partenariats France Bleu et Presse de la Manche de Pôle Emploi 2.2.2.Développement des actions de communication et d'information dans les espaces scolaires 2.2.3.Sensibilisation des publics et organisation des temps de préparation aux actions mises en place
	2.3.Introduire la notion de publics prioritaires des QPV dans les plans d'action existants, notamment de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT)	2.3.1.Identification des publics à partir des plans d'action de GPECT existants 2.3.2.Mise en place d'ateliers d'information sur les métiers de l'industrie
	2.4.Mener des actions concernant la gestion de la pyramide des âges, le développement de la GPEC et de l'emploi des femmes	2.4.1.Identifier des entreprises implantées dans les QPV ayant de fortes problématiques de gestion des âges et mettre en place un plan d'accompagnement RH 2.4.2.Sensibiliser des entreprises à l'emploi des femmes 2.4.3.Mise en lien avec l'action de lutte contre les discriminations portée par la MEF du Cotentin 2.4.4.Organisation de réunions d'information et de sensibilisation
	2.5.Créer un lien avec les actions existantes pour un Boilage vers les habitants des QPV	2.5.1.Recenser les actions existantes 2.5.2.Créer les outils permettant de renforcer le fléchage vers les habitants des QPV 2.5.3.Développer, si nécessaire, des permanences de structures d'accueil au sein des QPV
3.Développer l'emploi et l'activité dans les QP	3.1.Réaliser un diagnostic sur la situation de l'emploi dans les QP et en assurer un suivi au sein du CATEEF	3.1.1.Analyser l'évolution de la DEFAM catégorie A et A.B.C, de l'évolution des bénéficiaires du RSA, des bénéficiaires des emplois en alternance et des preneurs d'emploi concernés conduits pour les habitants des QP
	3.2.Développer et renforcer les niveaux de qualification dans les QP	3.2.1.Comm uniquer pour développer l'accès des habitants des QP aux dispositifs de formation de la Région Normandie (Une formation, un emploi ; qualif collectif ; réussite) et de Pôle emploi 3.2.1.Comm uniquer sur l'offre immobilière de la CAC 3.2.2.Accompagner des projets de création par la mise en oeuvre des dispositifs de droit commun 3.2.3.Favoriser la transmission-maitrise des activités existantes sur les QP par la mise en place d'actions de sensibilisation et d'accompagnement et en mobilisant les aides existantes 3.2.4.Valider les opportunités des QP auprès d'amateurs, d'investisseurs potentiels et/ou d'entreprises, en lien avec les conseillers et les représentants du monde économique
	3.3.Favoriser l'implantation des entreprises dans les QP et créer les conditions pour faire émerger les projets en lien avec l'étude menée sur le sujet	3.4.1.Comm uniquer et promouvoir les dispositifs emploi et formation existants (CIR-CAE au niveau départemental ; apprentissage garanti jeunes...), notamment auprès des publics les plus en difficulté (familles monoparentales...) 3.4.2.Améliorer le ciblage des prescriptions, du suivi et du pilotage de la garantie jeunes et des PEC pour augmenter les bénéficiaires issus des QP 3.4.3.S'assurer que les habitants des QP et en particulier les jeunes puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle (CIVIS notamment) 3.4.4.Mise en place d'actions visant à augmenter l'offre d'apprentissage en faveur des jeunes résidents en QP 3.4.5.Favoriser les actions permettant de lever les freins d'accès à l'emploi : mobilité, garde d'enfants... 3.4.6.Renforcer le ciblage des dispositifs de type "parcours" pour les jeunes des QP afin de pallier le manque de réseau qui est l'un des principaux freins à l'emploi
	3.4.Garantir la mobilisation des leviers d'accès à l'emploi et l'accès aux dispositifs des habitants des QP	3.5.1.Poursuite du plan de discriminations Cotentin
	3.5.Promouvoir les actions de lutte contre les discriminations	

Cadre_de_vie_et_renouvellement_

Enjeux	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
1. Articuler l'urbain et le social	1.1. Intégrer les orientations du Schéma Directeur de Renouvellement Urbain mais également du PLH, des PSP, et des CUS au contrat de ville	1.1.1. Accompagner les actions du SDRU sur les QPV et QVA 1.1.2. Contribuer à la mise en œuvre des opérations inscrites dans la convention NPNRU
	1.2. Poursuivre et étendre la démarche de Gestion Urbaine et sociale de Proximité à l'ensemble des QPV voire aux quartiers de veille active	1.2.1. Décliner localement le cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires pour améliorer la qualité de vie urbaine 1.2.2. Mener des actions partenariales permettant de connaître et disposer d'une vision partagée des besoins, interventions et dispositifs de droit commun
	1.3. Favoriser les démarches d'insertion "cadre de vie et renouvellement urbain" (dont recours aux clauses sociales)	1.3.1. Établir un état des lieux des démarches d'insertion en cours 1.3.2. S'appuyer sur le NPNRU pour conforter les démarches d'insertion dans les projets de renouvellement urbain
2. Contribuer à l'équilibre de l'occupation sociale des quartiers prioritaires	2.1. Connaître l'occupation des logements des quartiers prioritaires des quartiers de veille active de l'agglomération	2.1.1. Étudier les données statistiques existantes dont OPS et partager leur analyse avec les partenaires
	2.2. Contribuer à l'évolution de l'image des quartiers	2.2.1. S'appuyer sur les conventions d'utilisation de l'abattement TFPB pour mener des actions valorisant les quartiers 2.2.2. Favoriser et promouvoir les actions de concertation menées dans les projets de renouvellement urbain
3. Accompagner les mobilités et les accès des habitants des quartiers aux équipements internes et externes	3.1. Utiliser les leviers sport et culture pour amener les habitants vers les équipements et les faire participer aux contrats de ville	3.1.1. Favoriser la concertation avec les habitants et leurs instances pour les accompagner dans l'accès aux équipements 3.1.2. Conforter les actions sport et culture dans et vers les quartiers
	3.2. Prendre en compte la spécificité de la mobilité des habitants des quartiers dans les politiques de déplacements	3.2.1. Améliorer la connaissance de la problématique déplacements sur et vers les quartiers 3.2.2. travailler avec les acteurs des quartiers à la définition et à la mise en œuvre des projets contribuant à l'amélioration de tous les types de déplacements

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
 Reçu en préfecture le 18/12/2019
 Affiché le 
 ID : 050-200067205-20191218-DEL2019_160-DE

Enjeux	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
1. La prévention sociale en direction des mineurs et des jeunes des quartiers	1.1. Pérenniser les actions de veille éducative	1.1.1 Poursuivre le programme de réussite éducative pour les enfants de 2 à 16 ans, maintenir l'existant (100 suivis par an) sur la durée du contrat
		1.1.2 Renforcer le repérage individualisé et l'accompagnement personnalisé des enfants et des adolescents les plus en difficultés (en partenariat avec l'éducation nationale et en s'appuyant sur les réunions de coordination jeunesse des espaces solidaires, 1x par bimestre)
		1.1.3 Poursuivre la mesure "l'exclusion accompagnée" en se fixant l'objectif de 15 prises en charge par an et pouvant la mettre en œuvre pour l'ensemble des collèges de la ville / signature d'une convention interpartie réussite éducative, ville de Cherbourg-Octeville et éducation nationale et étudier les besoins sur l'ensemble des établissements scolaires de CEC
		1.1.4 Mettre à disposition des CESCII un appui méthodologique (3 réunions par an, regroupement d'établissements scolaires, diagnostic-recherches de solutions-partage d'expériences)
	1.2. Favoriser les actions de soutien à la parentalité	1.2.1 Recenser les actions, les dispositifs, les intervenants et les lieux d'accueil (REAP)
		1.2.2 Garantir des intervenants et des lieux d'accueil sur chaque quartier prioritaire (un lieu d'accueil minimum par quartier, en s'appuyant sur la compétence et l'expertise des référents famille présents sur chaque centre social)
		1.2.3 Mettre en œuvre des formations (une par an) et des actions communes pour mutualiser les savoir-faire sur chaque quartier prioritaire
		1.2.4 Mettre en place un CDDF s'appuyant sur des capteurs de proximité dans les QPV
	1.3. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes	1.3.1 Mettre en place un dépistage des jeunes en rupture ("les invisibles") en s'appuyant sur les animateurs, les acteurs de terrain (groupe de coordination par quartier, diagnostic de territoire des espaces solidaires, services jeunesse, éducateurs de rue, rédiger une fiche de coordination des différents acteurs...)
1.3.2 Repérer les 16-25 ans en rupture sociale et éducative (dispositif de suivi renforcé des jeunes en voie d'exclusion, mise en œuvre de la « garantie jeune » avec la Mission Locale, diagnostic au regard des données EN, CIO, CD, CAF, ML, PJJ, SPIP)		
1.3.3 Mettre en œuvre des chantiers extérieurs par quartier prioritaire (3 chantiers par an et par quartier prioritaire en définissant les types de chantiers possibles (dont des chantiers jeunes en contrepartie d'un projet personnel ou collectif), leurs objectifs, les porteurs de projets et les partenaires susceptibles d'accueillir les jeunes afin de ne pas saturer les dispositifs existants)		
1.3.4 Conforter les animations "hors les murs", la veille préventive par la signature de conventions (signature d'un plan d'action à l'échelle de tous les quartiers et coordination des actions développées, définir les modalités d'intervention dans le cadre de l'animation de rue par les Francs, la Maison pour Tous)		
1.3.5 Mettre en œuvre des services civiques pour les jeunes des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active (recensement des candidatures et des services susceptibles d'accueillir un jeune en service civique)		
2. La prévention de la récidive et de la réitération, aide aux victimes, accès aux droits et médiation	2.1. Développer l'accueil des personnes placées sous main de justice (peine de TIG majeurs et mineurs, réparation pénale...)	2.1.1 Développer le nombre de places de TIG majeur et mineur sur l'agglomération (procédures d'inscription et d'habilitation auprès du Juge d'Application des Peines, création de 5 nouvelles places par an sur la durée du contrat et travail de déclinaison au local des conventions nationales, mesures de réparation pénale)
		2.1.2 Proposer des possibilités d'actions collectives (TIG collectifs mis en place avec les bailleurs sociaux après signature d'une convention ayant comme objectif chiffré 15 places de TIG par an réparties entre les différents bailleurs, principe du TIG « à contenu » comprenant une partie travail et une autre sous la forme de module qui pourraient traiter de l'alcool, des violences conjugales...)
		2.1.3 Développer les stages de citoyenneté
	2.2. Pérenniser et soutenir les associations d'aide aux victimes sur le territoire, notamment les structures œuvrant sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes	2.2.1 Garantir des permanences d'écoute et d'accompagnement sur les quartiers prioritaires, les quartiers vécus et de veille active
		2.2.2 Développer le travail en réseau et développer des actions pour prendre en compte la situation des enfants victimes de ces violences, avoir une réflexion et proposer une prise en charge pour des auteurs de violences envers les femmes.
	2.3. Favoriser l'accès aux droits et à la médiation des habitants des quartiers	2.3.1 Faire connaître et faciliter le recours aux dispositifs d'accès aux droits pour les habitants des QPV
3. Améliorer la tranquillité publique dans les QP	3.1. Lutter contre la radicalisation au sein des QP	3.1.1 Former des adultes au repérage des signaux faibles de radicalisation
		3.1.2 Organiser les remontées d'informations
	3.2. Renforcer les liens entre population et forces de sécurité	3.2.1 Mettre en place un groupe opérationnel partenarial pour les QP dans le cadre de la police de sécurité du quotidien
		3.2.2 Organiser des actions en lien avec les pompiers
	3.3. Lutter contre le harcèlement sous toutes formes en intervenant auprès des publics dès le plus jeune âge	3.3.1 Proposer des actions de sensibilisation/formation au sein des établissements scolaires pour les élèves et leurs accompagnants (équipes enseignantes, personnels établissement, animateurs périscolaires et parents)
		3.3.2 Mener des actions de sensibilisation grand public en intégrant les habitants des QP dans leur organisation
3.3.3 Former des adultes relais de la prévention en harcèlement dans les QP		

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le



ID : 050-200067205-20191218-DEL2019_160-DE



PRÉFET DE LA MANCHE

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
 Reçu en préfecture le 18/12/2019
 Affiché le 
 ID : 050-200067205-20191218-DEL2019_160-DE

PRO-GRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	INDICATEURS	Suivi des indicateurs
LOGEMENT ET CADRE DE VIE	MIXITÉ SOCIALE	3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	1- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) 2 -Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)	1. Aucune CIA signée dans la Manche. Réflexion en cours sur la CA Le Cotentin (définition des orientations prévues lors d'une réunion de la conférence intercommunale du logement envisagée fin mars). Pour les autres EPCI, la conférence intercommunale du logement n'a pas été installée (délibération prochaine prévue pour Saint Lo agglo)
					2. le taux sur les attributions de logements sociaux : CA Le Cotentin (20,3%). En comparant ces chiffres à ceux observés dans de nombreux EPCI de la région ou de France, il peut être considéré que la situation des EPCI de la Manche est positive. En effet, le chiffre constaté est proche du taux de 25 % et ce taux semble atteignable au vu du nombre d'attributions nécessaires pour l'atteindre.
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	1 - Nombre de copropriétés traitées dans le cadre du NPNRU 2 - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV 3 - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires	1/ Aucune copropriété comprise dans le quartier des Fourches Charcot/Spinel à Cherbourg et donc aucune dans le projet NPNRU sur ce quartier.
	2/ Première rénovation énergétique d'une « copropriété fragile » de Normandie financée en 2018 à Cherbourg, mais hors QPV. 3/ Aucune copropriété traitée en QPV = aucun logement traité				
		6	Lutter contre les marchands de sommeil	1 - Nombre de décisions de justice condamnant	1/ Aucun décision de justice connue. 2/ les réunions des pôles de lutte contre l'habitat indigne (1 du pôle

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
 Reçu en préfecture le 18/12/2019
 Affiché le  ID : 050-200067205-20191218-DEL2019_160-DE

			des bailleurs dans les QPV 2 - Nombre de réunions partenariales	départemental et 3 des pôles locaux existant dans les QPV. Dans la Ma parc locatif social et les organismes HLM entretiennent bien leur parc et celui-ci n'est donc pas indigne. Le parc privé existant dans les QPV ne présente pas des caractéristiques d'indignité.
		8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	1 - Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019 2 - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités
				1/Il est prévu de signer la convention NPNRU sur le quartier des Fourches-Charcot Spanel en septembre/octobre 2019. La programmation habitat a été actée en septembre 2018 et le plan guide est validé. La réflexion pour établir les divers documents est en cours. 2/ Le projet NPNRU prévoit : 186 démolitions, la reconstitution de l'offre démolie au taux de 80 % (soit 148 logements dont 35 sur site) et la reconstruction sur site d'une centaine de logements (35 logements sociaux, accession sociale/location-accession, PLS ou locatif libre et logements réservés pour Foncière/Action logement) ainsi que la réhabilitation de 220 logements, des résidentialisations et la requalification complète des espaces publics.
RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	SOLIDARITÉ	9	Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022	Nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu) d'ici 2022
		12	Développer l'accès au permis de conduire	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2- Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale
ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	13	Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
				Aucune place n'a été créée récemment en QPV (étant précisé par ailleurs que le dispositif relatif au bonus de 1000 € n'est effectif que depuis le 1er janvier 2019).

		quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	nettes créées en QPV		
		17	100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019	1 - Part des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP/REP+ en 2019/2020 2 - Taux d'encadrement des classes concernées	1/ Toutes les classes de CP et de CE1 sont dédoublées en REP et REP+ dans le département. 2/ Le taux d'encadrement est de 10,91 dans la Manche
		18	Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail	Pour les établissements en REP+ (QPV et hors QPV) - 15 stages ont été proposés dans les administrations de l'état : 11 à la Marine ; 1 SDIS 50 (pompiers Cherbourg) ; 2 à la DDTM capitainerie ; 1 à l'IFSI - 6 stages secteur privé ont été proposés par l'intermédiaire de FACE (fondation Agir contre l'exclusion) - 22 stages ont été trouvés par les élèves et leur réseau avec l'aide du coordonnateur REP+ et du CPE : 21 secteur privé / 1 secteur Etat (école)
EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	19	Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (cible: 20%) 1.2 Nombre et part de jeunes en E2C résident en QPV (cible: 40%) 1.3 Nombre et part de jeunes en Epide résident en QPV (cible: 50% en 2021)	1 - Non connu à ce jour mais 2302 demandeurs d'emploi vivent dans un QPV 1.1 684 jeunes sont entrés en garantie jeunes dont 86 vivent en QPV soit 13% d'entre eux résident en QPV et sont en garantie jeunes 1.2 Non concerné 1.3 Non concerné

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
 Reçu en préfecture le 18/12/2019
 Affiché le 
 ID : 050-200067205-20191218-DEL2019_160-DE

	21	Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	1 - Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite (passer de 50 à 80 000) 2 - Nombre de jeunes parrainés (passer de 10 à 20 000)	1/ Un parcours d'excellence porté est inscrit dans le réseau REP+. Un partenariat a été créé avec deux établissements de l'enseignement secondaire et bénéficie à 150 jeunes. 2/ 36 jeunes parrainés dont 3 QPV (données non exhaustives)	
	22	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France	Nombre d'entrepreneurs des QPV accompagnés	Pas d'accompagnement BPI mais un accompagnement Cités Lab/Balise proposé par la MEF du Cotentin	
	23	Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	1 - Pourcentage des heures travaillées dans le cadre des clauses, dont en faveur des habitants des QPV 2 - Nombre et part de bénéficiaires des clauses en QPV parmi l'ensemble des bénéficiaires	1 / 27 500 heures travaillées dont 20% en faveur des habitants QPV (soit 5516 heures) sur le nord Cotentin 2/ 23 bénéficiaires des clauses en QPV soit une part de 16% (140 bénéficiaires au total)	
	24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	Nombre d'apprentis issus des QPV	90 apprentis issus des QPV	
RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	25	Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme 2 - Nombre de certifications Clé@venir validées en QPV 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV	1/ En cours -> à venir dans le pacte régional et déploiement PRPLI. 2/ En cours 3/ En cours	
	SOUTIEN AUX	30	Créer 1 000 postes	Nombre de postes	8 conventions adultes relais et 1 projet à l'étude.

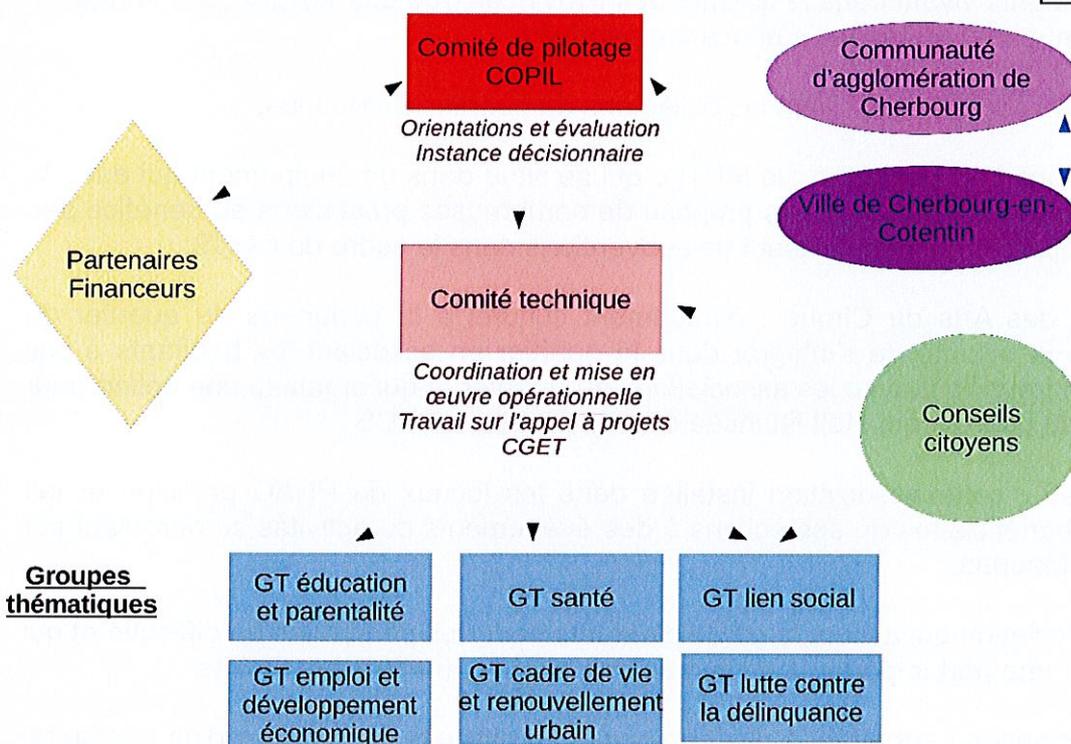
Envoyé en préfecture le 18/12/2019
 Reçu en préfecture le 18/12/2019
 Affiché le 
 ID : 050-200067205-20191218-DEL2019_160-DE

	ACTEURS DE TERRAIN		d'adultes-relais à partir de 2019	d'adultes-relais créés	
		31	Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760)	Nombre de postes FONJEP créés	3 postes FONJEP CGET en 2019.
		32	Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes	Suivi de la mise en place de la mesure	L'appel à projets du CGET a été relayé auprès des porteurs de projets des contrats de ville. Pas de lauréat dans le département.
	33	Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV	RAS	
	ENGAGEMENT	35	Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	Nombre d'acteurs formés chaque année	En 2018, seuls 26 acteurs du département de la Manche ont été formés. Certaines sessions prévues ont dû être annulées faute de participants.
		36	Développer le service civique	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique	Sur les 66 conventions services civiques signées sur Cherbourg-en-Cotentin le 20/06/2019, 10 concernent des jeunes des QPV
	CULTURE	37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	Nombre de jumelages avec des établissements culturels	RAS
		38	Déployer les Micro-Folies	Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV	Le projet a été présenté sur le territoire mais ne sera pas déployé dans l'immédiat.
		39	Développer la pratique musicale	1 - Nombre de projets "DEMOS" dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV	1/ Pas de projet DEMOS à Cherbourg 2/ Pas de projet orchestre à l'école à Cherbourg
	ÉGALITÉ	40	Agir concrètement pour	1 - Part des femmes par-	1/ Ces données sont complexes à extraire. Un travail approfondi de

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
 Reçu en préfecture le 18/12/2019
 Affiché le 
 ID : 050-200067205-20191218-DEL2019_160-DE

	FEMMES HOMMES	faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	mi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2 - Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme"	sensibilisation doit être menée auprès de la part de femmes bénéficiaires qui reste compliquée pour des actions de grande ampleur. 2/ En 2018, sur les 130 actions financées, 16 s'inscrivaient de manière directe dans le champ de l'égalité femme/homme et des droits des femmes. Tous les projets soutenus ont néanmoins une obligation d'être attentifs à cette dimension et de valoriser la mixité. L'approche budgétaire intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes va être appliquée à la programmation 2020 du programme 147.
--	------------------	---	---	--

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le 
ID : 050-200067205-20191218-DEL2019_160-DE



QUARTIERS VÉCUS

Liste initiale

Maison solidaire Flora Tristan : équipement de la ville de Cherbourg sur le quartier Fourches-Charcot Spanel proposant des actions aux habitants de ce quartier et qui bénéficiait de subventions dans le cadre du CUCS. Cet équipement est situé à la périphérie du quartier prioritaire.

École primaire de la Polle : école maternelle et primaire qui accueille les enfants du quartier Fourches-Charcot Spanel. La définition de quartier vécu permettra aux enfants qui y sont scolarisés de bénéficier du Programme de réussite éducative.

École Doisneau : ce groupe scolaire, situé rue de Paris, hors du quartier prioritaire accueille les enfants vivant dans le quartier des Provinces (rue des Vosges, cité Fougère). Il fait également partie du réseau d'éducation prioritaire.

Collège Cachin : collège accueillant les collégiens du quartier du Maupas.

Maison Pour Tous Léo Lagrange : la MPTLL qui se situe dans un équipement qui est à la périphérie du quartier des Provinces propose de nombreuses prestations au bénéfice des jeunes de ce quartier qui bénéficiaient de subventions dans le cadre du CUCS.

Pôle National des Arts du Cirque : équipement culturel à la périphérie du quartier du Maupas qui a la volonté de s'intégrer dans le quartier en associant les habitants à ses spectacles, en travaillant avec les associations du quartier et qui organise une action pour les habitants du quartier qui était financée dans le cadre du CUCS .

Au Fil de l'Eau : cette association installée dans les locaux du PNAC participe et fait participer les bénéficiaires de ses actions à des événements ou activités se déroulant sur le quartier du Maupas.

Domi'kid : association qui assure la garde d'enfants pour des personnes en difficulté et qui intervient pour une part importante de son activité sur les quartiers prioritaires.

ORECA : association permettant à des personnes en difficulté de disposer d'un moyen de transport lors d'une reprise d'activité.

Astre services : association intermédiaire proposant dans le cadre du CUCS une action spécifique au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires en travaillant en particulier en collaboration avec les espaces solidaires.

Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin : la MEF est située dans un quartier prioritaire (les Provinces) mais a des locaux en centre-ville et reçoit des habitants des autres quartiers prioritaires.

Proposition de liste révisée avec la contribution des conseils citoyens

Définition du quartier vécu : *Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.). Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils s'adressent dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.*

Provinces – Amont Quentin	Maupas - Brèche du Bois	Fourches – Charcot Spanel	En commun
Maison Pour Tous Léo Lagrange	École Doisneau	Maison solidaire Flora Tristan	AAFC Domi'kid
Au Fil de l'Eau	Collège Cachin	École primaire de la Polle	Fil et Terre
Village Numérique	Pôle National des Arts du Cirque	Espace René Lebas (y compris associations liées)	Astre services
	CHRS Le Cap	Collège Bucaille	Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin
	Foyer Marguerite GOUBERT	Stade des Fourches	La Reparette
	Maison VALLOT	Stade de la Polle	FJT Espace Temps
			INFREP